

COMMUNIQUÉ

Aux parents des élèves demi-pensionnaires ou internes

En date du 6 juin 2018, tous les avis aux familles présentant une charge à payer ont été adressés aux intéressés soit par mail soit par courrier.

Nous insistons sur le fait que le montant dû sur cet avis doit être réglé au plus tard le 21 juin prochain.

ATTENTION !

Pour les élèves qui ne seront pas à jour après cette date, les conséquences seront les suivantes :

- Ceux qui vont quitter définitivement l'établissement ne se verront remettre aucun document,
- Ceux qui souhaitent bénéficier d'une place à l'internat ou se réinscrire à la demi-pension à la rentrée 2018-2019 verront leur demande rejetée.

Basse-Terre, le 12 juin 2018

La Gestionnaire-Comptable
Chantal HARDY

La Provisseure
Marie-Line TROUILLEFOU